Envoyé en préfecture le 03/12/2025
Reçu en préfecture le 03/12/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20251127-DB_230_2025-DE

SAINT-BRIEUC ARMOR AGGLOMERATION

CONSEIL D'AGGLOMERATION
Séance du 27 novembre 2025

Délibération DB-230-2025

Objet : Désaffection de bien et fin de mise à disposition du site de l'ancienne station d'épuration de Pordic/Tréméloir

L'an 2025 le 27 novembre à 18 heures 15, les membres du Conseil d'Agglomération, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique, sous la présidence de Madame Sylvie GUIGNARD.

Le Secrétaire de séance est Monsieur Vincent ALLENO.

MEMBRES PRESENTS
Sylvie GUIGNARD, Hervé GUIHARD, Christine METOIS-LE BRAS, Blandine CLAESSENS, Pascal PRIDO, Denis HAMAYON, Vincent ALLENO, Loïc RAOULT, Jean-Marc LABBE, Thierry SIMELIERE, Gérard LE GALL, Bertrand FAURE, Jean-Paul HAMON, Cigdem AKTAS, Arnaud BANIEL, David BELLEGUIC, Bruno BEUZIT, Patricia BRIAND-FALLER, Stéphane BRIEND, Marie Jo BROLLY, Paul CHAUVIN, Morgane CREISMEAS, Bernard CROGUENNEC, Patrice DARCHE, Brigitte DEMEURANT COSTARD, Rachid DYDA, Stéphane FAVRAIS, Pascale GALLERNE, Damien GASPAILLARD, Richard HAAS, Michelle HAICAULT, Guillaume HAMON, Claudine HATREL--GUILLOU, Françoise HURSON, Christian JOLLY, Michel JOUAN, Stéphane L'HER, Aline LE BOEDEC, Joël LE BORGNE, Didier LE BUHAN, Maxime LE CRONC, Michel LE DUAULT, Isabelle LE GALL, Thibaut LE HINGRAT, Hugues LESAGE, Laurence MAHE, Gérard MEROT, Olivier MEROT, Laure MITNIK, Nicolas NGUYEN, Nicole OGER, Stéphane OLLIVIER, Philippe PIERRE, Maryline PREVOST, Christian RANNO, Roland RAOULT, Alain RAULT, Catherine RIVIERE, Valérie ROOS, Marcel SERANDOUR, Stéphanie STENTZEL-LE CARDINAL, Thierry STIEFVATER

MEMBRES EXCUSES (élus ayant donné une procuration)
Ronan KERDRAON pouvoir à David BELLEGUIC, Rémy MOULIN pouvoir à Bruno BEUZIT, Thibaut GUIGNARD pouvoir à Stéphane BRIEND, Joël BATARD pouvoir à Marcel SERANDOUR, Mickaël COSSON pouvoir à Guillaume HAMON, Annie GUENNOU pouvoir à Sylvie GUIGNARD, André GUYOT pouvoir à Paul CHAUVIN, Martine HUBERT pouvoir à Didier LE BUHAN, Eliane LALANDEC DAVOINE pouvoir à Gérard MEROT, Nadia LAPORTE pouvoir à Stéphane FAVRAIS, Yannick LE CAM pouvoir à Cigdem AKTAS, Monique LUCAS pouvoir à Thierry STIEFVATER, Christine ORAIN-GROVALET pouvoir à Maxime LE CRONC, Michel PETRA pouvoir à Laurence MAHE, Maryse PINEL pouvoir à Michel JOUAN, Corentin POILBOUT pouvoir à Jean-Paul HAMON, Annie SIMON pouvoir à Jean-Marc LABBE,

MEMBRES ABSENTS
Catherine MARCHESIN

Nombre de conseillers en exercice : 80
Nombre de présents : 62
Nombre de votants : 79

Envoyé en préfecture le 03/12/2025
Reçu en préfecture le 03/12/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20251127-DB_230_2025-DE

SAINT-BRIEUC ARMOR AGGLOMERATION

CONSEIL D'AGGLOMERATION
Séance du 27 novembre 2025

Délibération DB-230-2025

Rapporteur : Monsieur Gérard LE GALL

Objet : Désaffection de bien et fin de mise à disposition du site de l'ancienne station d'épuration de Pordic/Tréméloir

EXPOSE DES MOTIFS

Par délibération DB 151 -2010 du 23 septembre 2010, les compétences eau potable, assainissement collectif et eaux pluviales ont été transférées à Saint-Brieuc Agglomération au 1er janvier 2011.

Conformément aux articles L.1321-1 à L.1321-3 ainsi qu'à l'article L.5211-17 du CGCT, l'ensemble des biens et équipements nécessaires à l'exercice des compétences transférées a été mis à disposition de Saint-Brieuc Agglomération, aujourd'hui Saint-Brieuc Armor Agglomération depuis le 1er janvier 2017.
L'agglomération exerce, depuis le 1er janvier 2011, l'ensemble des droits et obligations de la commune propriétaire des biens et équipements hormis le droit d'aliénation.

La commune de Pordic est propriétaire de la station d'épuration de Tréméloir située au lieu dit Les Rochettes (parcelles 220251367ZB0379 et 220251367ZB0040), site anciennement dédié à l'épuration des eaux usées du bourg de Tréméloir.

Cette station d'épuration, datant de 2005, présentait des non conformités du point de vue du traitement des eaux usées. Une étude d'acceptabilité a été menée en 2016, elle a conclu à la nécessité de transférer les effluents de Tréméloir vers le système d'assainissement de Pordic en vue d'un traitement par la station d'épuration de Binic/Etables-Sur-Mer.

Les travaux de transfert ont été réalisés courant 2017. Depuis, le terrain qui était occupé par la station d'épuration, en accord avec la mairie de Pordic et la Direction Départementale des Territoires et de la Mer a été débarrassé des équipements nécessaires à l'exploitation comprenant des clôtures et terrassement, permettant ainsi sa remise en état. Une visite contradictoire de terrain a validé ces travaux de remise en état le 13 novembre 2024.

Il vous est proposé, si ces dispositions recueillent votre agrément, de bien vouloir adopter la délibération suivante.

Envoyé en préfecture le 03/12/2025
Reçu en préfecture le 03/12/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20251127-DB_230_2025-DE

DELIBERATION

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.1321-1 à L.1321-3 ainsi que L.5211-17 ;

VU le code général de la propriété des personnes publiques, et notamment les articles L.2141-1 et suivants ;

VU l'avis de la commission eau-déchets du 6 novembre 2025 ;

Le Bureau statutaire saisi en date du 13 novembre 2025.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

LE CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

CONSTATE que le site de l'ancienne station d'épuration de Pordic / Tréméloir n'est plus affecté à la compétence assainissement. Par conséquent, il convient de mettre fin à la mise à disposition du bien.

ACTE que la commune de Pordic recouvre l'ensemble de ses droits et obligations sur le terrain désaffecté correspondant aux parcelles susvisées.

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer les documents afférents.

DIT que la présente délibération sera publiée conformément aux dispositions des articles L.5211-3, L.2121-25 et L.2131-1 du code général des collectivités territoriales sur le site internet de Saint-Brieuc Armor Agglomération et transmise à Monsieur le Préfet des Côtes d'Armor.

Présents : 62	Pouvoirs : 17	Total : 79	Exprimés : 79
Voix Pour : 79	Voix Contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 0

Saint Brieuc,
le 27 novembre 2025

Le secrétaire de séance

Vincent ALLENO

1ère Vice présidente,

Sylvie GUIGNARD